

La constitution

L'histoire a dégénéré en une plaisanterie sordide, entièrement concoctée dans notre capitale. La conséquence la plus honteuse, c'est que les Britanniques ont ranimé le colonialisme en mettant en doute le fondement de la demande canadienne.

Tout ce que les Britanniques veulent dire, c'est que nous, Canadiens, devrions faire adopter nos lois propres par notre propre législature. Nous sommes lents à comprendre. Le Parlement canadien est devenu le mouton noir de toutes les législatures issues de Westminster.

Notre premier ministre blague au sujet du dilemme britannique. Il fronce les sourcils à la télévision, ridiculisant les Britanniques en parlant de «La revanche de l'empire»... et son allié, Ed Broadbent, insulte les députés en les traitant de «Colonel Blimps et les coloniaux» lorsqu'ils semblent s'inquiéter de notre attitude indécente vis-à-vis des Britanniques.

Voilà comment nous mettons un terme à nos rapports avec les Britanniques, et quelle façon ignoble de fermer l'album de famille! Dans notre Parlement, nos hommes politiques portent des coups bas à notre patrimoine.

C'est exactement ce qu'ont fait les libéraux ce soir lorsque je leur ai fait part des préoccupations bien justifiées des Canadiens et que j'ai parlé de la façon dont les libéraux s'étaient moqués d'eux. Tout ce que les libéraux peuvent faire de mieux ce soir ce sont leurs interpellations mesquines.

M. Rossi: Qui parle de mesquinerie!

M. McKenzie:

Faut-il s'étonner que les Britanniques soient perplexes, nous n'y mettons même pas les formes.

Nous ne mettons sûrement pas les formes ce soir. J'espère qu'avant la fin du débat, nous entendrons des libéraux nous dire comment ils vont aider M. Bernie Maguire. J'espère que les libéraux vont rembourser tous les frais judiciaires de M. Kelso de même que ce qu'il lui en a coûté pour garder son emploi, son emploi qu'on voulait lui enlever parce qu'il ne pouvait apprendre une autre langue. J'espère entendre les libéraux nous dire ce qu'ils feront des 52 gardiens unilingues au service du Parlement. J'ai hâte d'entendre les libéraux nous dire comment ils pourront garder leur emploi, comment leur avancement sera assuré. Un dernier point. En juin 1973, la Chambre a voté une résolution pour protéger les fonctionnaires unilingues, mais la résolution ne s'applique qu'aux fonctionnaires fédéraux. Elle ne s'applique pas aux employés de la Chambre des communes ni à ceux des sociétés de la Couronne. Je voudrais que les libéraux nous proposent des lois aptes à protéger ces personnes. Nous saurions alors si les libéraux s'intéressent vraiment aux droits de la personne et aux droits fondamentaux. J'espère que nous en reparlerons avant que le débat ne prenne fin.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter l'orateur qui m'a précédé pour sa contribution très rationnelle, très constructive et réfléchie au débat constitutionnel. J'ai trouvé son intervention très bien motivée et j'aurai de la difficulté à l'imiter.

C'est un plaisir pour moi que de participer au débat constitutionnel et je le ferai avec beaucoup de respect et d'humilité. Cette question est une des plus importantes de notre époque. C'est une question que le moment est venu de résoudre.

● (2040)

Je respecte ces collègues qui ont ainsi donné d'eux-mêmes au processus en cours, collègues de tous les partis qui, chacun à sa manière, ont bien servi les Canadiens. Je veux rendre un hommage tout particulier au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et au député de Burnaby (M. Robinson) qui ont assumé leurs responsabilités de manière exceptionnelle et qui ont fait un apport précieux au débat constitutionnel.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je respecte aussi l'institution du Parlement et l'occasion qu'elle nous donne à tous de participer à un débat d'importance critique, dont le résultat affectera profondément la vie de tous les Canadiens pour des générations à venir. D'où ma propre humilité comme participant à ce processus historique, processus d'importance primordiale pour l'avenir du Canada et des Canadiens.

Nous en sommes maintenant aux dernières étapes d'un débat amorcé non pas il y a quatre mois, non pas il y a quatre ans, pas même 40 ans, mais il y a 54 ans lorsqu'en 1927, M. J. S. Woodsworth présentait une motion portant rapatriement de notre constitution. Cette motion est à l'origine de la première conférence constitutionnelle qui a en fait déclenché le processus qui a maintenant atteint son point culminant dans ce débat.

C'est T. C. Douglas qui a présenté la première charte canadienne des droits, en 1947, et à l'instar de son collègue, J. S. Woodsworth, il avançait lui aussi des idées et des notions qui étaient en avance sur son temps et qui, plusieurs décennies plus tard, nous paraissent très intéressantes et parfaitement valables. C'est dans le courant des années soixante que débute la «révolution tranquille» au Québec; c'est alors que les habitants de la province du Québec commencèrent à prendre conscience du fait qu'ils étaient victimes d'injustices depuis des années et qu'il était temps de réclamer justice. En 1965, le Canada a fini par avoir un drapeau bien à lui, symbole d'indépendance et d'autonomie. Les années 1970 ont été marquées par l'avènement du Parti Québécois et la notion de dualité devint sans conteste le thème central de l'histoire du Canada. Par ailleurs, durant les années 1970, le centre de gravité économique du Canada s'est lentement déplacé du centre du pays vers l'Ouest, accentuant encore les grandes disparités régionales. L'année dernière, c'est-à-dire en 1980, le pays a adopté son hymne national. Nous avons un chant à entonner lorsque l'occasion s'y prêtait. Nous espérons que l'année 1981 marquera les étapes finales dans l'adoption de notre propre constitution.

Petit à petit nous avons gagné notre autonomie, notre indépendance et notre souveraineté. Aujourd'hui, nous sommes au terme d'une période historique, mais il nous faut aussi reconnaître que nous sommes à l'aube d'une nouvelle période. Dans un sens, c'est le commencement, nous faisons le premier pas vers la formation d'une société où il y aura encore plus de justice sociale et économique. Les étapes suivantes démontreront si nous sommes vraiment engagés à bâtir un nouveau et meilleur Canada. Une nouvelle constitution est devenue nécessaire à cause des changements sociaux, économiques, culturels et régionaux au Canada. Le pays que nous avons en 1981 est tout à fait différent de celui qui existait en 1867. Le tissu de la société a changé considérablement, la démographie du Canada s'est métamorphosée et nos structures économiques ne sont plus les mêmes. Le Canada est un pays différent qui a besoin d'une constitution différente.

Fait à noter, le débat constitutionnel n'est pas un écran de fumée, comme plusieurs se plaisent à dire. Certains ont prétendu que cette question était moins importante que celle de l'énergie ou de l'économie. Au contraire, elle fait partie des difficultés fondamentales que connaît le Canada. Ce serait mettre en danger l'essence même du Canada que de ne pas rapatrier notre constitution en y prévoyant une formule